

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Vias (34)

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Contrat Cadre

2019 - 2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La Commune de Vias, représentée par Jordan DARTIER, Maire

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, représentée par Gilles DETTORE son Président

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Sophie LAFENETRE, sa Directrice Générale,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° CP/2019-DEC/11.09 de la Commission Permanente du 13 décembre 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Vias,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération n° CP/2018-DEC/11.11 du Conseil Régional en date du 07 décembre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la période 2018 . 2021,

Vu la délibération n°2019-05-12 3c de la Commune de Vias en date du 5 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en date du 16 décembre 2019,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- Seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) Parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend **une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie** ainsi que des communes qui peuvent **également remplir la fonction de pôle de services de proximité.**

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine.

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit.

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, **la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,**

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
- en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
- vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces, etc.) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune de **Vias**, l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, et la Communauté d'Agglomération Hérault méditerranée, en y associant notamment en fonction de la nature des projets le Département de l'Hérault et les chambres consulaires.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de **la Commune de Vias** vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité
- le développement de l'économie et de l'emploi
- la qualification du cadre de vie . qualification des espaces publics et de l'habitat
- la valorisation des spécificités locales . patrimoine naturel /architectural /culturel, etc

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Article 2-A : Présentation de la Commune de Vias et de son territoire.

Histoire :

Vias a pour origine une ancienne villa gallo-romaine issue de la colonisation romaine du terroir. Au XIIème siècle apparaît le village fortifié. Le castrum, les remparts construits en pierre volcanique, ont donné au village sa forme circulaire.

A cette époque, l'accès au village se faisait par quatre portes, dont seule subsiste la porte de St-Thibéry. A l'ombre et dans la fraîcheur des ruelles, on observe les portes typiques d'inspiration italianisante qui ornent demeures et édifices, le "beffroi" et son double escalier, la Halle couverte, la fontaine, et bien sûr l'Eglise fortifiée St Jean Baptiste du XIIIe siècle, construite en basalte.

Au fil des ans, la culture de la vigne s'intensifie et la structure des maisons s'adapte, avec la cave au rez-de-chaussée ouverte sur la rue.

Puis le village traverse les deux guerres mondiales dans une économie viticole en déclin. Au cours du second conflit mondial, une grande partie du village est détruite par l'explosion d'un dépôt de munition appartenant aux Allemands.

La reconstruction qui s'en suit, le arrachage des vignes, l'expansion du village extra muros et l'engouement de l'époque pour le tourisme balnéaire conduisent Vias à se tourner tout naturellement vers la mer Méditerranée et ses plages de sable fin, pour la première fois de son histoire à la fin du XXème siècle.

Aujourd'hui, la commune souhaite entrer dans une démarche de valorisation et de modernisation, tout

en préservant son histoire, son patrimoine et ses traditions.

Localisation géographique :

La situation géographique de Vias est privilégiée. Commune littorale de 32,95 km², elle est située à 17 km de Béziers, à 40 km de sa préfecture, Montpellier, et proche également de la métropole de Toulouse.

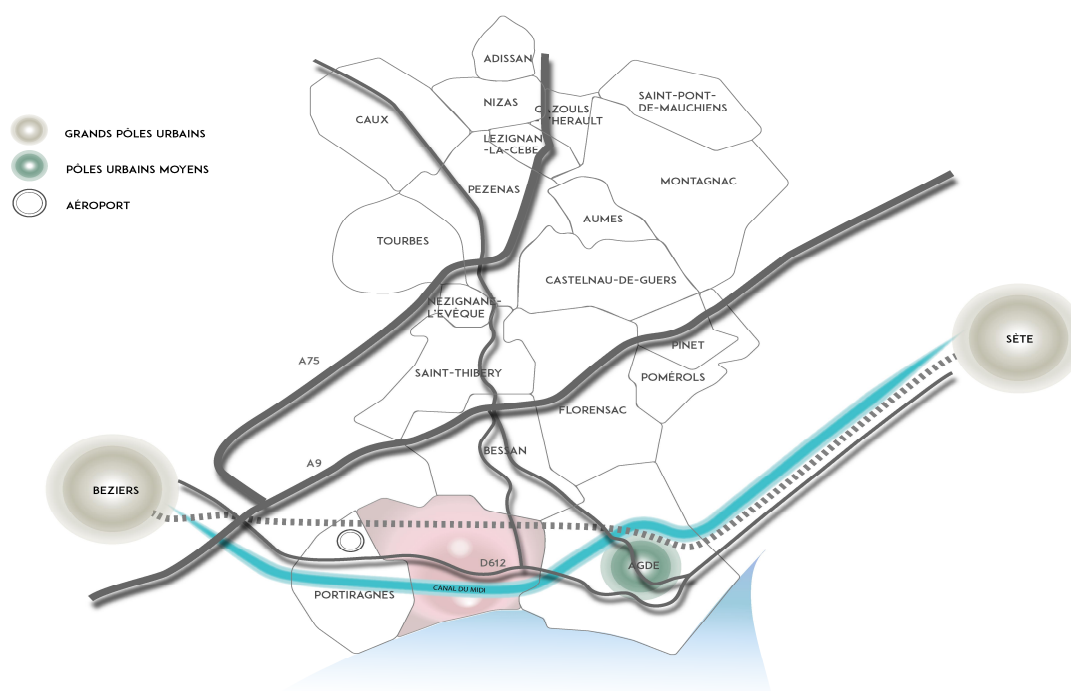
Le territoire est accessible par tous types de transport.

L'aéroport Béziers Cap d'Agde permet d'avoir une clientèle internationale (un quart des touristes sont étrangers). En effet, les lignes desservies par l'aéroport Béziers-Cap d'Agde sont : Paris, Stockholm, Oslo, Düsseldorf, Bristol, Londres, Manchester, Edimbourg, Bastia, Belgique et représente environ 238 000 passagers par an.

L'autoroute A9 et A 75 sont également à proximité (34 millions de véhicules par an), tout comme le Canal du Midi qui accueille 10 000 passages/an, le port du Cap d'Agde (2^{ème} port de plaisance de la Méditerranée) et la gare d'Agde (600 000 voyageurs par an).

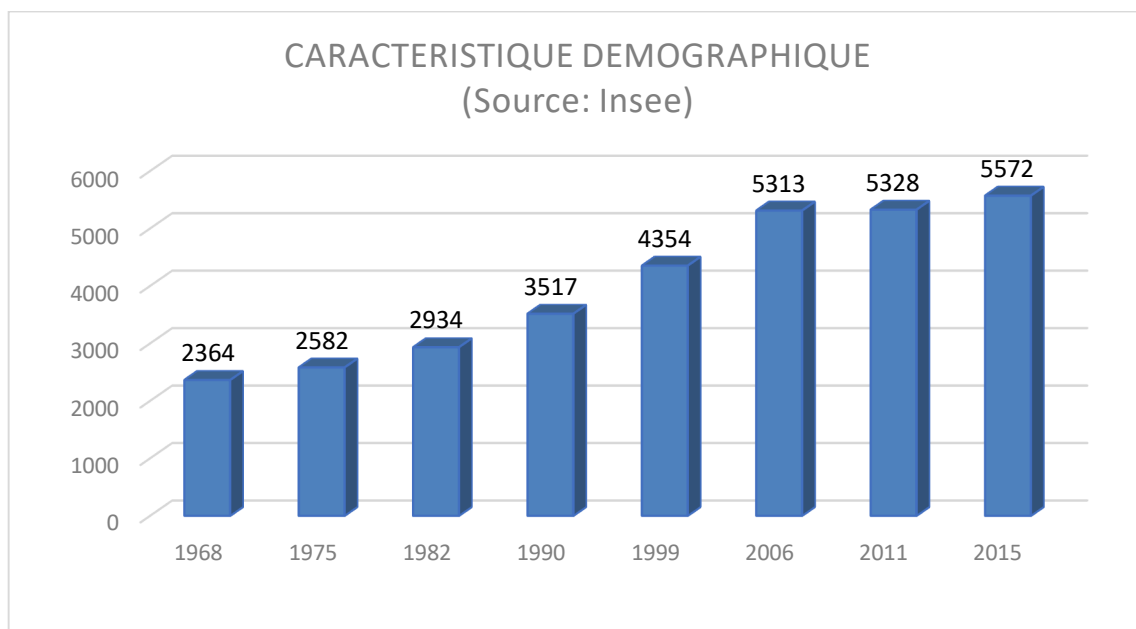
Vias est traversée par le Libron, affluent de l'Orb.

Vias compte parmi les 20 communes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM). La CAHM représente 79 041 habitants permanents et 350 000 en saison estivale.



- Vias est la 3^{ème} commune en population de l'agglomération Hérault Méditerranée, après Agde et Pézenas.
- Elle connaît une forte variation saisonnière passant de 5 572 habitants permanents (2015) à près de 60 000 personnes fréquentant la station pendant la saison estivale.
- Trois grandes zones regroupent l'essentiel de cette population :

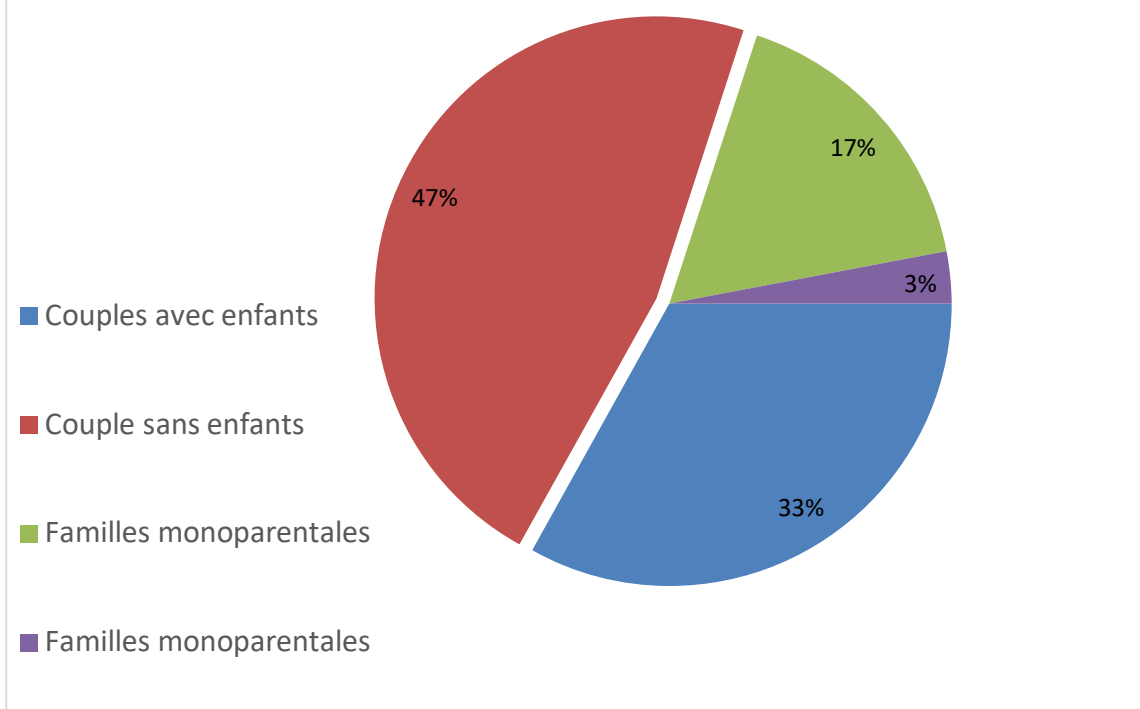
- Vias Village, centre historique du Bourg-centre,
- Vias Plage, en façade immédiate sur le bord de mer,
- Vias Cote Ouest, secteur d'habitat diffus peu organisé L



La population de Vias augmente progressivement et connaît une brusque hausse entre 1999 et 2006. Cette évolution est liée principalement au solde migratoire largement positif attestant de l'attractivité de la Commune.

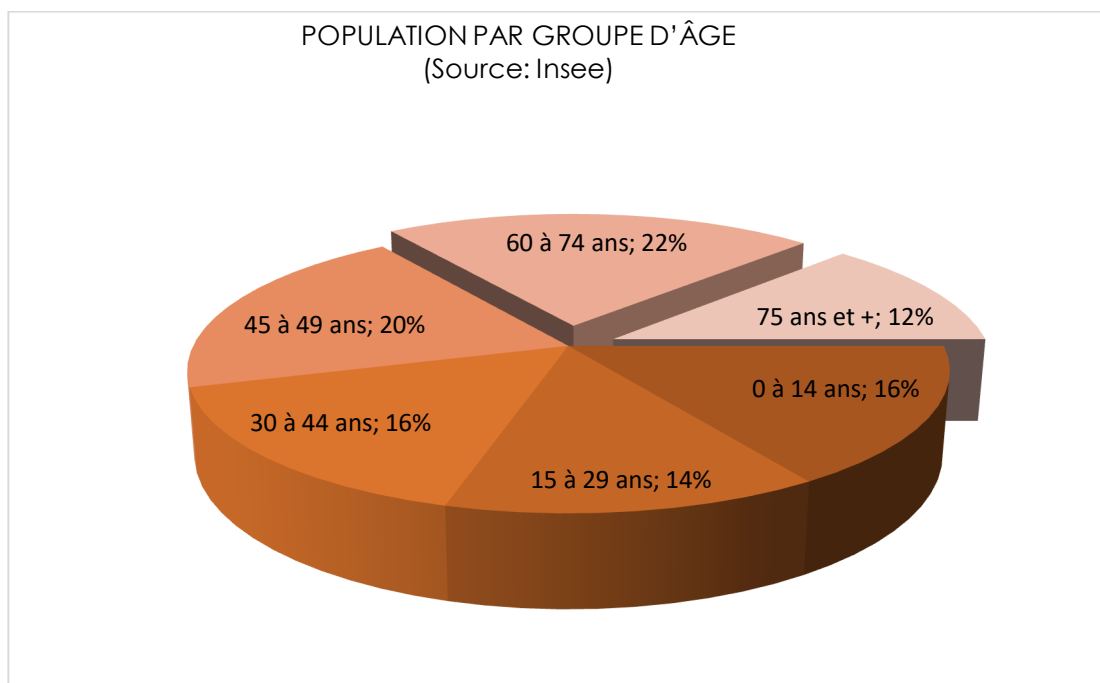
L'objectif affiché dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune est d'atteindre à terme une population de 8 à 9 000 habitants.

CARACTÉRISTIQUE DES MÉNAGES EN 2015 (Selon la composition des familles)



Les caractéristiques de ménages reposent principalement sur les couples avec ou sans enfants. Les familles monoparentales sont moins représentées. Elles concernent principalement les femmes.

POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE (Source: Insee)



Une population vieillissante, avec une part de 60 ans et + qui ne cesse d'augmenter. Une part de la population active relativement importante qui atteste d'une certaine dynamique économique.

Article 2-B : focus sur l'économie locale.

La Commune se caractérise par un tissu économique tourné majoritairement autour du commerce et des activités de loisirs (secteur tertiaire et marchand). Le parc d'attraction Europark, ouvert uniquement en période estivale, draine un nombre de visiteurs proche de 600 000, ce qui en fait le parc d'attraction le plus visité du département de l'Hérault.

Les entreprises sont localisées sur trois principaux sites : le centre village qui comprend l'essentiel des commerces et services, la zone d'activités La Source qui recense environ 70 entreprises, aménagée sur la route de Béziers, à 2 km du village, et Vias-Plage où se développe une offre commerciale saisonnière de plus en plus diversifiée.

L'hôtellerie de plein air est le fer de lance de l'activité économique de la Commune. Bien que saisonnière elle en est le 1er employeur. Le nombre total de nuitées est de 4 000 000.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU 1^{ER} JANVIER 2018

| au 1 ^{er} janvier 2018 | Terrains de camping | Emplacements |
|---------------------------------|---------------------|--------------|
| | 30 | 7894 |
| 1 étoile | 0 | |
| 2 étoiles | 4 | 460 |
| 3 étoiles | 6 | 1028 |
| 4 étoiles | 12 | 4092 |
| 5 étoiles | 5 | 1930 |
| Non classé | 3 | 384 |

Ce dynamisme est complété par un marché hebdomadaire hivernal, composé de 20 commerçants, installé Place de l'Église. En saison estivale (d'avril à fin septembre), la fréquence de ce marché devient bi-hebdomadaire, et le nombre de commerçants non sédentaires augmente jusqu'à 150 étals, transformant le village, le mettant en pleine effervescence, et assurant sa mutation en grande station touristique.

En revanche, l'agriculture est en net recul. On recense moins de 50 exploitations agricoles, alors qu'elles étaient encore de près de 150 dans les années 80.

Article 2-C : focus sur l'offre de services à la population existante et les besoins

Le tissu économique de la Commune ne se limite pas aux seuls terrains d'hôtellerie de plein air et aux entreprises installées dans la Zone d'activités de La Source. Une offre de services diversifiés, installés en centre bourg ou dans sa proche périphérie, en services publics (Mairie, CCAS, La Poste, Police, groupe scolaire, crèche, etc.), services de santé (médecins, dentistes, kinés, infirmiers, etc.), équipements sportifs (tennis, plateau sportif, stade, gymnase, boulodrome, nouvelle Halle de sports) et culturels confortent la vitalité de la Commune.

En effet, la ville est dotée d'un équipement culturel de qualité, le théâtre de l'Ardaillon, mis en service en mars 2015, d'une capacité de 800 places. Des spectacles variés sont organisés (théâtre, show,) le théâtre sert également de résidence d'artistes, et des locations pour séminaires, congrès, AG et diverses manifestations sont pratiquées. Sa fréquentation ne cesse de progresser, atteignant 3 540 personnes en 2018.

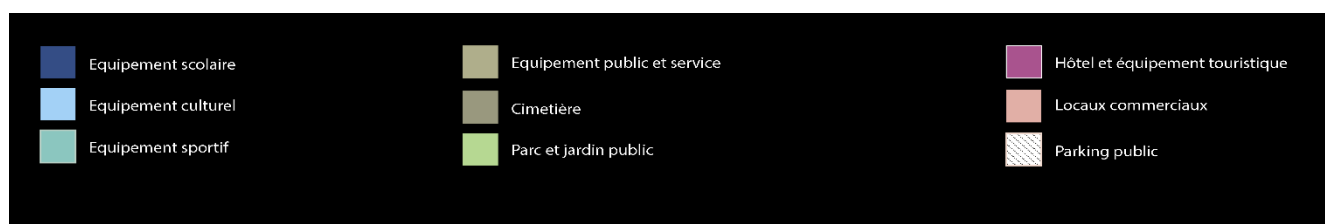
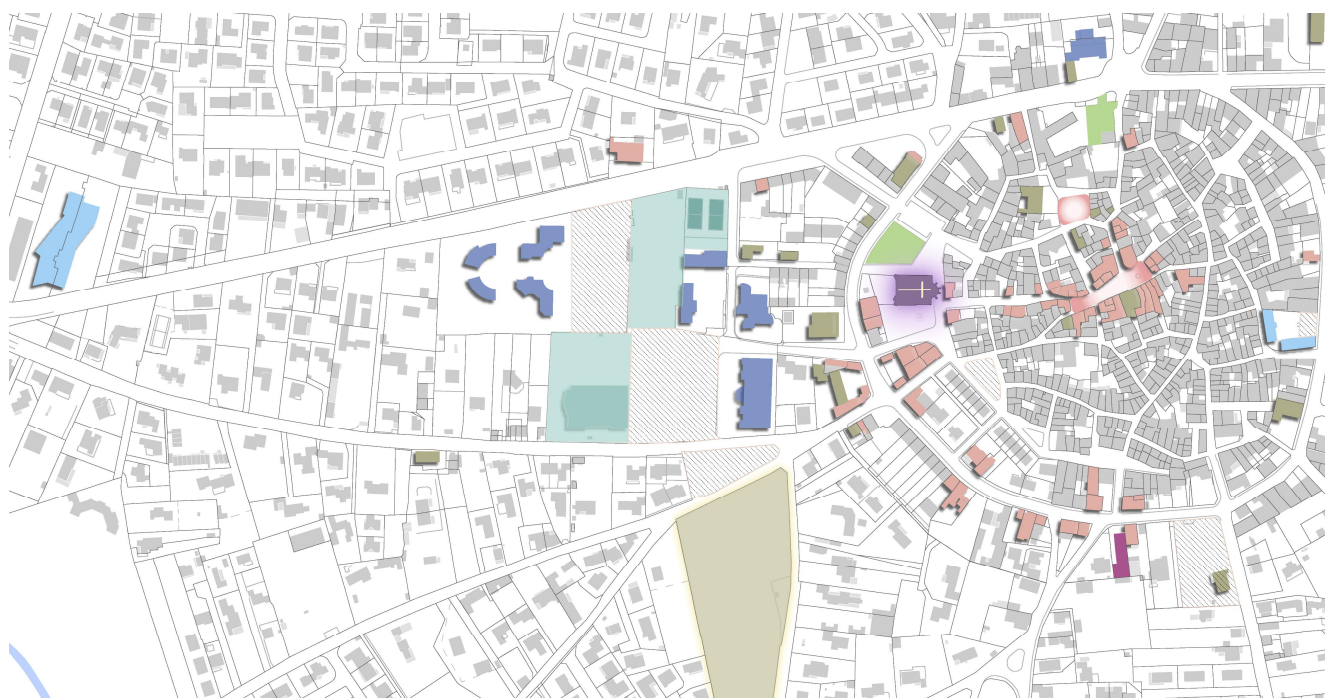
En septembre 2019, la commune a réceptionné une halle des sports, offrant diverses salles modernes, pour la pratique de la danse, du judo, de l'haltérophilie, de la musculation, et d'un espace jeune pour l'accueil des adolescents. Ce nouveau complexe remplace des locaux vétustes, et de faible superficie, situés en centre-ville, et à ce jour, répond pleinement à l'attente des associations sportives.

A ce jour, en raison de l'accroissement des effectifs des écoles primaire et maternelle, et du nombre d'enfants à accueillir au restaurant scolaire, il est nécessaire de construire une nouvelle cantine, à proximité immédiate du groupe scolaire. (Fiche action)

Une crèche est programmée dans le périmètre de la nouvelle ZAC Fontlongue.

Afin de créer des équipements sportifs dans la station, de renforcer ceux de la ville centre, il a été identifié un secteur proche du canal du midi, pour accueillir un parc paysagé sportif, un pôle d'animations respectueux des lieux. (Fiche action)

Des réflexions sont actuellement portées sur le devenir de la bibliothèque municipale, sur la nécessité de créer un local d'archives.



Article 2-D : focus sur le logement.

75% du parc de logements a été construit avant 1970. Néanmoins on constate le dynamisme et l'attractivité de la Commune tant au niveau des résidences principales que celui des résidences secondaires. Ce mouvement constructif repose principalement sur la réalisation d'opérations en périphérie du centre ancien, en maison individuelle. Il en découle une part croissante de logements vacants principalement en centre village.

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2015 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Ensemble | 1047 | 1643 | 1710 | 1845 | 3897 | 5365 |
| Résidences principales | 774 | 895 | 1101 | 1359 | 1757 | 2499 |
| Résidences secondaires et occasionnelles | 145 | 540 | 427 | 348 | 2011 | 2525 |
| Logements vacants | 128 | 208 | 182 | 138 | 129 | 341 |

Une part croissante de logements locatifs sociaux

La commune est soumise à l'obligation de produire 25% de logements sociaux de son parc de résidences principales. Au 1er janvier 2018, la ville de Vias en comptait 160.

72 logements sont en cours de construction. Un projet est reporté pour contentieux, et plus de 200 sont en cours d'étude et de programmation, notamment dans la future ZAC Fontlongue de Vias.

Pour se donner des moyens plus importants, une convention spécifique d'intervention a été signée, en date du 16 décembre 2016, avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie. Elle porte sur l'engagement d'une mission d'anticipation foncière en vue d'accueillir des opérations de logements sociaux. La durée de cette convention est fixée à 5 années, à renouveler pour répondre aux objectifs. Le périmètre d'intervention de l'EPF porte sur le secteur du centre bourg, et devra être modifié et étendu aux zones UC au sud et ouest de la commune présentant un potentiel non encore construit.

Un important phénomène de cabanisation s'est développé dans le secteur sud-ouest de la Commune. On dénombre plus de 3 000 installations illégales regroupées le long de l'espace littoral, en alternance de campings.

Ces « habitats légers » offrent une capacité d'accueil en population touristique estimée à 10 000 habitants durant les pics de l'été. Ils regroupent également des logements permanents où résident des familles adeptes d'un mode de vie « liberté et nature » et d'autres relevant d'une forme de précarité.

En complément, les efforts portent sur la réhabilitation du bâti ancien, grâce notamment à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) engagée en 2005 par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), renouvelée pour la période 2018-2023. Les axes d'intervention retenus sont :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

- Développer une offre de logements à loyer maîtrisé.
 - Favoriser les économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique.
 - Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.
 - Requalifier les îlots les plus dégradés.
 - Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets en corrélation avec le dispositif RU de l'Anah.
 - Surveiller et accompagner les copropriétaires les plus fragiles.
 - Favoriser l'accès à la propriété en centre ancien.
 - Mettre en valeur le patrimoine.
 - Valoriser les commerces de proximité.
 - Renforcer les fonctions administratives et socioculturelles.
- ⇒ La commune de Vias, en qualité de bourg centre, peut faire bénéficier aux propriétaires privés souhaitant réhabiliter leur façade d'un dispositif spécifique proposé par la Région en complément et à part égale de l'aide de la CAHM dans le cadre de l'application du règlement communautaire en vigueur.

Article 2-E : focus sur les déplacements.

- Un réseau viaire assujéti aux variations des flux routiers pendant l'été :

Le réseau viaire est représenté par des voiries primaires qui assurent les liaisons intercommunales efficaces malgré une saturation fréquente en période estivale, et des voiries de type secondaire (desserte inter-quartiers) et tertiaire moins adaptées à l'organisation urbaine actuelle. Le réseau est inadapté en période estivale, notamment pour les flux générés entre Vias Village et Vias Plage.

La place de la voiture reste très importante dans ce type de station balnéaire au fort taux d'hébergement de plein air.

- Transport collectif

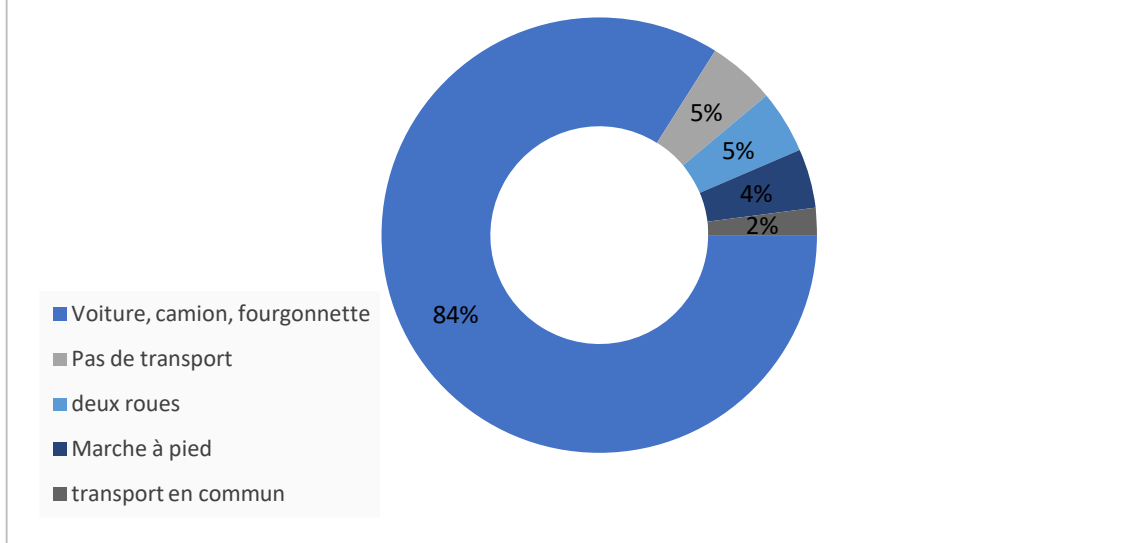
L'aéroport Béziers-Cap d'Agde est localisé sur la commune de Vias. Il génère un trafic important atteignant 270 000 voyageurs.

Vias est traversé par la ligne SNCF Montpellier Béziers. La gare de Vias joue un rôle très limité, ne dispose pas de guichet, et permet les arrêts des trains régionaux (2 à 3 arrêts journaliers dans les deux sens de circulation)

Un réseau de transport collectif limité : Vias est sur la ligne qui dessert Agde et Pézenas. Les arrêts sont situés à Vias Village + une ligne de transport à la demande.

Le transport interne Vias Village, Plage et Cote Ouest n'est pas suffisamment bien développé.

PART DES MOYENS DE TRANSPORT UTILISES POUR SE RENDRE AU TRAVAIL (en 2015)



Un constat également d'une place encore trop faible des modes de déplacements doux.

- La transition écologique et énergétique :

Nombreuses actions sont menées par les organismes supra-communaux que ce soit :

- Le SICTOM de Pézenas-Agde pour la gestion des déchets, avec la mise en place d'une collecte sélective poussée pour les emballages et récemment pour les bio-déchets, et un Programme Local de Prévention des déchets en adéquation avec le futur Plan Régional
- L'agglomération Hérault Méditerranée pour la valorisation de l'environnement (Natura 2000, etc.) la prise en compte du changement climatique par l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire et la défense contre l'érosion marine
- Le Syndicat Mixte du SCOT pour la cohérence de l'aménagement du territoire et l'adaptation des modes de déplacement

Au niveau communal, les interventions en matière de transition énergétique se concentrent principalement sur les économies d'énergie dans les bâtiments publics, la généralisation du LED pour l'éclairage public, et la facilitation du développement de l'énergie solaire, notamment par la création d'ombrières photovoltaïques pour équiper les garages morts de caravanes.

Le conseil communautaire de la CAHM a adopté **le schéma directeur des modes actifs de déplacement** fin 2018, comme une déclinaison du plan global de déplacement et dont les objectifs sont :

- De promouvoir les modes actifs comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle
- De créer un réseau cyclable cohérent et attractif
- De construire un schéma lié aux autres modes de déplacement dans une optique d'intermodalité

- De proposer des réponses adaptées en termes de maillage, niveau d'aménagement en fonction des territoires et espaces
- Détablir un schéma connecté aux territoires voisins

Il ressort de ce schéma 3 niveaux de liaisons :

- 2 itinéraires structurants :
 - o La Méditerranée à vélo
 - o La voie verte Nord Sud
- 34 itinéraires communaux
- Ainsi que des itinéraires permettant un maillage à l'échelle communautaire

Après chiffrage des aménagements nécessaires à envisager en fonction des caractéristiques de la voirie et des usages attendus, une « feuille de route » a été élaborée avec une hiérarchisation, priorisation des tronçons. La ville de Vias est particulièrement concernée par « la Méditerranée à vélo », en priorité 1.

Article 2-F : focus sur la stratégie de gestion du trait de côte et du risque d'érosion du littoral.

La façade littorale de la CAHM d'un linéaire de 23 km s'étend sur les communes d'Agde, de Vias et de Portiragnes. Elle regroupe un ensemble d'enjeux patrimoniaux, économiques (notamment touristique), et humains (nombreux habitats permanents et secondaires, secteurs cabanisés).

En 2017, plus de 21 millions de nuitées ont été enregistrées sur la CAHM, concentrées à 93,95% sur le littoral.

Vias est la 2^{ème} station d'Europe en capacité d'hôtellerie de plein air avec 31 campings, 8009 emplacements, 25 000 lits touristiques marchands, 28 000 lits touristiques non marchands et 4 millions de nuitées.

5 572 habitants à l'année et 60 000 l'été.

Les activités sont orientées autour du tourisme balnéaire : baignade, plaisance



Au-delà de l'attractivité touristique, la commune est soumise à des risques avérés liés au changement climatique en évolution et à la forte concentration humaine en saison, il s'agit :

- D'érosion
- De submersion marine et inondation provenant du Libron
- De pression sur la ressource en eau
- De salinisation des terres
- D'incendie, de circulation .

En réponse, les acteurs concernés dont principalement la ville, la CAHM, l'Établissement Public Foncier d'Occitanie mettent en œuvre des actions dont les objectifs sont de :

- Aménager le littoral en rétablissant un fonctionnement naturel
- Gérer la vulnérabilité du territoire face aux inondations et à la concomitance avec la submersion marine
- Maîtriser la pression sur la ressource en eau
- Sensibiliser les acteurs aux risques et à leurs évolutions, aux effets du changement climatique

Une convention pré-opérationnelle a été signée entre la ville de VIAS, l'agglomération Hérault Méditerranée et l'Établissement Public Foncier le 20 décembre 2019, ayant pour objectif de missionner l'EPF pour des acquisitions foncières dans le périmètre de la ZAD Côte ouest, en vue de faciliter à terme la relocalisation des activités touristiques, économiques et des biens. Cette convention a été signée pour une durée de 10 ans.

Le littoral Viassois ce sont 6 kms répartis en 2 secteurs et séparés par le Libron.

Vias Côte Est : il s'agit d'une zone urbanisée de 2,5 kms protégée par des brises lames ou des épis et qui n'est pas touchée par l'érosion.

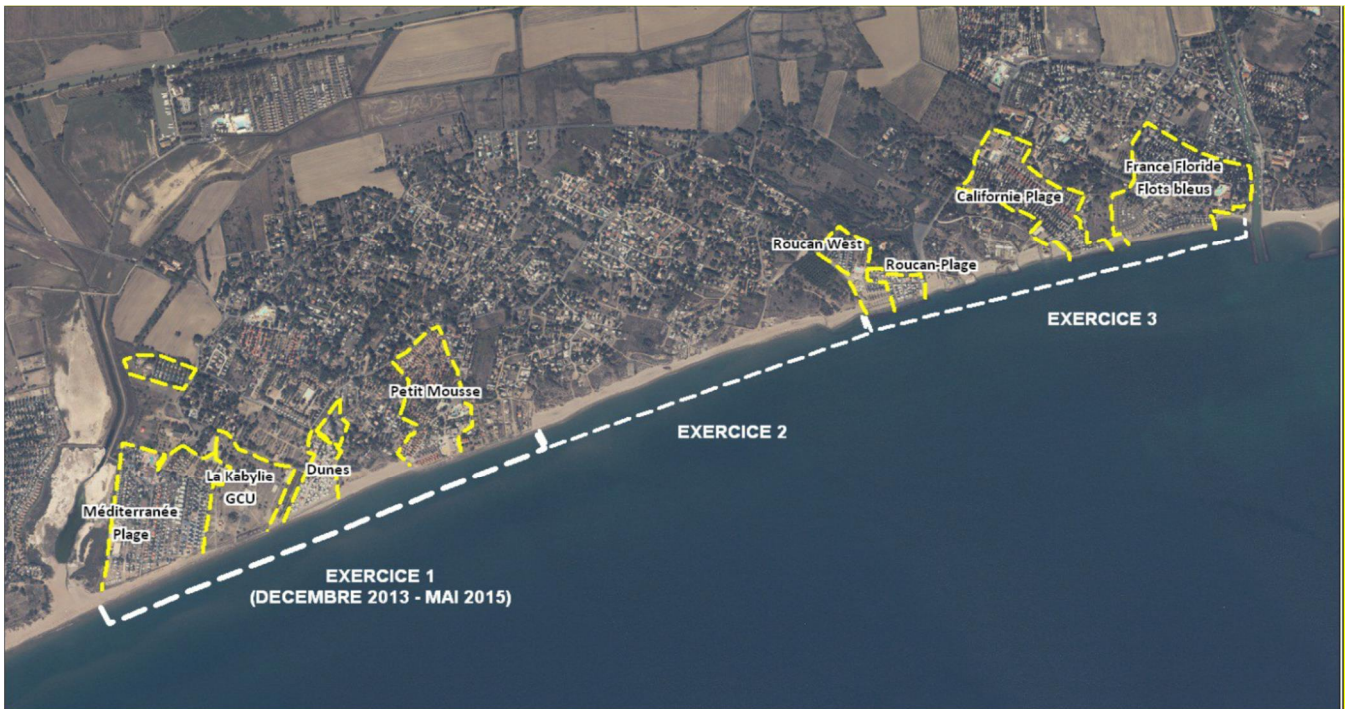


Vias Côte Ouest : Ce sont 3,5 kms non protégés et concernés par une érosion séculaire et prégnante. C'est un territoire naturel, considéré comme non urbanisable mais fortement occupé : 13 campings, 2 500 parcelles cabanisées avec plus de 400 résidents à l'année, 30 000 personnes en été, 50 emplois permanents et 196 emplois saisonniers.



La stratégie de gestion intégrée du trait de côte poursuivie par la CAHM sur la commune de Vias consiste à stabiliser le trait de côte pour donner du temps à la réflexion sur la relocalisation : reconstitution du cordon dunaire et recomposition spatiale, décliné ci-dessous :

- Phase 1 : Recréation, mise en valeur du cordon dunaire et aménagement en mer pour atténuer la houle sur un linéaire de 3,4 km en 3 exercices (ci-dessous) avec pour objectifs de :
 - o Retrouver un fonctionnement plus naturel pour le littoral
 - o Limiter les effets de l'érosion sur Vias et sur les communes littorales jusqu'à l'embouchure de l'Orb et de ce fait les risques pour les biens, les personnes et les activités
 - o Reconstituer un espace balnéaire et un sentier littoral accessible à tous, outil de l'attractivité touristique
 - o La restauration d'une continuité écologique
 - o Négociation foncière à l'amiable



- Phase 2 : Relocalisation des personnes et des biens :
 Concevoir un programme d'aménagement du territoire sur le secteur de la côte ouest de Vias pour vivre en sécurité et prendre en compte l'évolution des risques. La démarche expérimentale initiée dans le cadre de l'appel à projet national 2012 doit être poursuivie pour trouver les outils ad hoc.

7 ASL dont la surface correspond à 175 ha

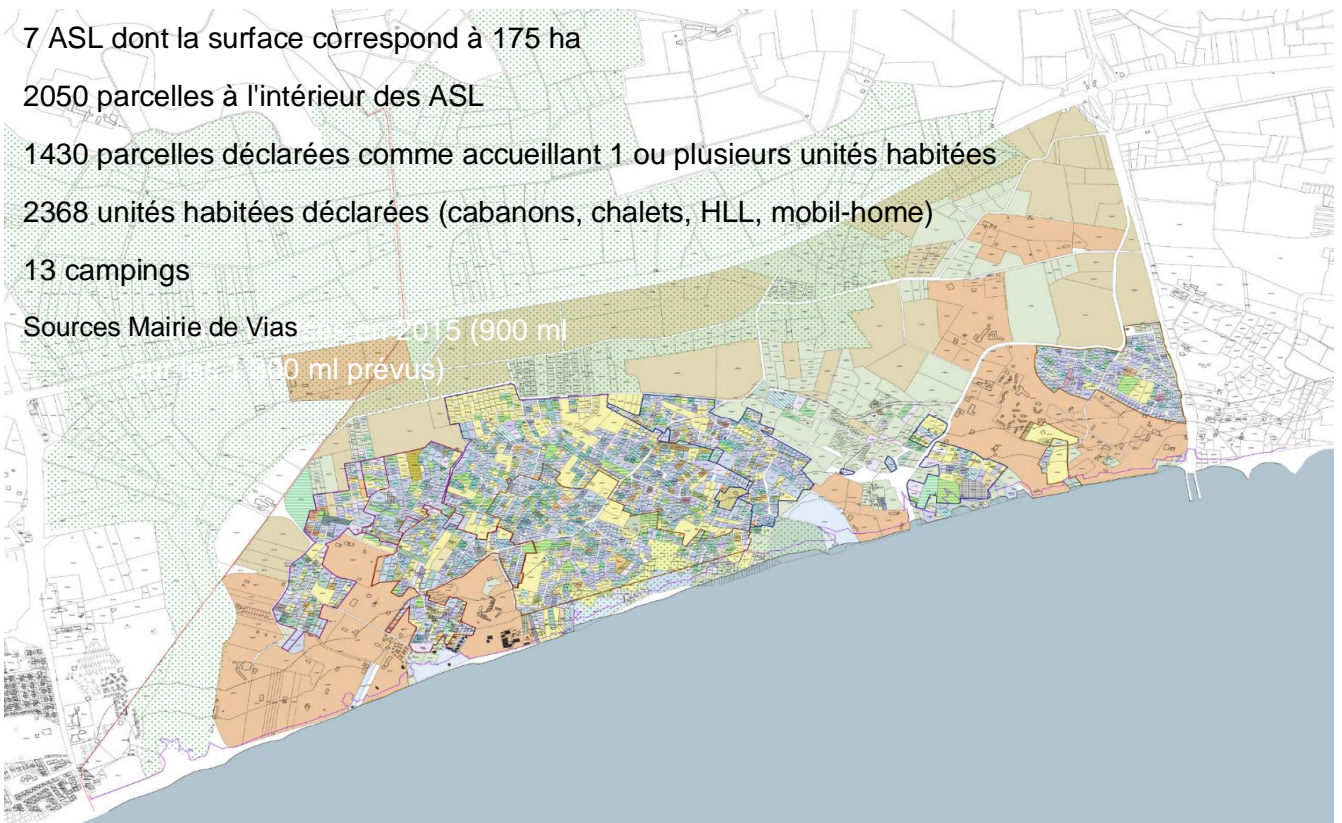
2050 parcelles à l'intérieur des ASL

1430 parcelles déclarées comme accueillant 1 ou plusieurs unités habitées

2368 unités habitées déclarées (cabanons, chalets, HLL, mobil-home)

13 campings

Sources Mairie de Vias : 900 ml en 2015 (900 ml sur 165 1 000 ml prévus)



La stratégie partagée avec la Région Occitanie, la CAHM, la ville de Vias et les autres acteurs associés pour la gestion intégrée du littoral et du trait de côte fera l'objet d'une reprise de la concertation multipartenaire et de travaux spécifiques dans le cadre de la préparation du volet littoral du futur Contrat de Plan Etat Région 2021 - 2027 en lien avec la stratégie nationale et régionale (SRGITC). »

Synthèse du diagnostic

Les principaux atouts à valoriser, les potentialités à développer :

Une ville attirante, située en bord de la Méditerranée, par son offre développée d'hébergement de plein air, à conforter L

- Une ville bien desservie, par autoroutes A9 et A75, routes nationales et départementales grand trafic, aéroport Béziers Cap d'Agde, gares SNCF Agde, Béziers et Vias,
- Traversée par le Canal du Midi (classé à l'UNESCO), avec un ouvrage exceptionnel (écluse carrée : franchissement du Libron) / accessible aux modes doux (EuroVélo 8)
- Une ville à échelle humaine, rapidement perceptible, avec repères,
- Un coût du foncier qui reste abordable pour le plus grand nombre, ce qui facilite l'installation de nouveaux arrivants au niveau de vie moyen supérieur,
- Un eldorado pour les retraités et les seniors (exemple : la construction récente d'une résidence sénioriale),
- Une plage naturelle sur la Côte Ouest,
- Une plage urbaine et équipée à Vias Plage,
- Une station balnéaire en pleine restructuration et modernisation, par l'aménagement de l'Avenue de la méditerranée, et la requalification des espaces publics de bord de mer / un promontoire qui permet de dominer la mer et de se promener.
- Le territoire compte 6 kilomètres de littoral et des espaces préservés, son cadre de vie et son climat sont agréables. Les longues plages de sable fin propices au farniente, aux activités nautiques et à la détente côtoient la nature sauvage des étangs, les berges ombragées du Canal du Midi où sillonnent 21 chemins de VTT, les vignobles où les raisins se gorgent de soleil. Paradis naturels en bord de mer.
- Des domaines viticoles de qualité qui savent allier terroir, culture et découverte dont 3 labélisés « Qualité Sud de France », étapes de balades et notouristiques sur le territoire viassois.
- Le PAEN Les Verdisses est composé de 3 unités paysagères riches de leur faune et de leur flore : des plages et dunes, des zones humides littorales et un marais bocager. (600 ha / 10% sur le territoire de Vias)
- Une dynamique locale représentée par un milieu associatif très important et des équipements d'offres de services à la population de qualité

Les principales faiblesses et difficultés identifiées

- Comme pour toute commune littorale la gestion de l'érosion marine est l'une des principales préoccupations. Avec elle, le risque de submersion et d'inondation selon le régime méditerranéen est traité avec attention. Vias fait ainsi partie d'une opération pilote d'envergure européenne qui prévoit le recul stratégique du trait de côte en aménageant un cordon dunaire qui restaurera le fonctionnement de la plage,
- Des servitudes architecturales (Église) et patrimoniales (Canal du Midi) qui pourraient complexifier le déploiement de nouveaux projets en centre-ville, mais qui seront intégrées pleinement dans les projets,
- Deux axes de circulation majeurs du Languedoc (RN9 et voie SNCF) qui coupent d'est en ouest le territoire communal, avec des contraintes liées au bruit et à la qualité de l'air,
- Une frange de la population qui vit avec des ressources limitées, et un taux de chômage relativement élevé, malgré un fort taux d'emplois en saison estivale,
- Un contexte budgétaire tendu qui nécessite des partenariats avec les différents acteurs et autres institutions,
- Un certain retard pris sur le développement de la ville difficile à rattraper,
- Un vieillissement de la population du fait de l'arrivée massive de personnes retraités ou seniors.

Au regard de ce diagnostic établi, il est possible d'identifier les enjeux suivants :

- Renforcer la capacité et la qualité d'accueil des estivants
- Proposer des activités et des services en toute saison pour conforter le rôle économique du bourg centre
- Positionner le bourg centre en tant que pôle relais, entre Agde et Béziers, tout en lui conservant son identité (entre ville et campagne) et en mobilisant les technologies du 21eme siècle.
- Préserver l'attractivité de la station balnéaire, en recréant puis en entretenant le cordon dunaire,
- Se doter d'un outil de planification et d'une stratégie foncière pour relever le défi de relocaliser les activités et les biens situés en zone sensible

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La stratégie de revitalisation et de redynamisation du Bourg Centre de Vias s'appuie sur un contexte géographique « **entre terre et mer** ».

Il s'agira de travailler sur les axes de « **Économie verte** » tout autant que « **Économie bleue** ».

Dans un tel contexte, la mise en œuvre du projet de bourg centre permettra à la commune de renforcer sa centralité et de développer son attractivité en agissant principalement sur 5 domaines:

- L'embellissement et l'amélioration du cadre de vie des habitants.
- Le renouvellement et le renforcement des équipements du Bourg-Centre.
- L'accueil de nouvelles populations avec des aménagements respectueux du milieu urbain environnant
- La promotion du développement économique et touristique
- La planification d'un aménagement durable de l'espace pour les activités et les populations en bonne cohérence avec les orientations du Plan Littoral 21

Axe stratégique 1 : Embellir et améliorer le cadre de vie des habitants

Quatre grandes orientations ont été retenues pour redynamiser le centre-ville

| | |
|---------------------|---|
| Action 1-1 : | - Rénover et requalifier les espaces publics du centre-ville |
| Action 1-2 : | - Améliorer la qualité des façades et des vitrines commerciales. |
| Action 1-3 | - Structurer l'entrée nord, améliorer le lien entre le centre-ville et la station balnéaire, renforcer la circulation en mode actif |
| Action 1-4 : | - Développer et hiérarchiser les voies, privilégier les voies douces ou modes actifs |

Axe stratégique 2 : Renouveler et renforcer les équipements du Bourg centre

| | |
|---------------------|---|
| Action 2-1 : | - Créer un parc paysager sportif |
| Action 2-2 : | - Renforcer l'accueil des scolaires |
| Action 2-3 : | - Améliorer les conditions de stationnement dans la station |
| Action 2-4 : | - Développer le tourisme nautique |
| Action 2-5 : | - Améliorer la performance énergétique des bâtiments |

Axe stratégique 3 : Accueillir de nouvelles populations avec des aménagements respectueux du milieu urbain environnant

Favoriser sur l'ensemble de l'agglomération un développement équilibré et intégré d'une offre résidentielle de logements en location

| | |
|---------------------|---|
| Action 3-1 : | - Aménager un nouveau quartier |
| Action 3-2 | - Densifier le cœur de ville -restructurer la trame urbaine |
| Action 3-3 | - Renforcer le lien station -ville |

Axe stratégique 4 : Promouvoir le développement économique et touristique

Deux orientations ont été retenues pour développer l'activité économique de la commune.

| | |
|---------------------|---|
| Action 4-1 : | - Accueillir de nouvelles entreprises |
| Action 4-2 : | - Renforcer le tissu commercial de la station |

Axe stratégique 5 : Planifier un aménagement durable de l'espace pour les activités et les populations

| | |
|---------------------|---|
| Action 5-1 | - Doter la commune d'un outil d'anticipation et de stratégie foncière partagée entre les différents acteurs du territoire |
| Action 5-2 : | - Améliorer la signalétique dans la station et faciliter les déplacements |

Article 4 : Le projet de développement et de valorisation

| Actions | Opérations | 2019/2021 | 2022/2030 |
|--|---|-----------|-----------|
| <u>Axe stratégique 1 : Embellir et améliorer le cadre de vie des habitants</u> | | | |
| Action 1-1 Rénover et requalifier les espaces publics du centre-ville | Réaménagement des places du 14 juillet et de l'Eglise | | |
| | Réaménagement de la rue Manzanera | | |
| Action 1-2 Améliorer la qualité des façades et des vitrines commerciales. | Opération de ravalement des façades et de mise en valeur des vitrines commerciales | | |
| | Création d'une mise en scène du centre-ville par la réalisation de fresques sur les murs aveugles | | |
| Action 1-3 Structurer l'entrée nord, améliorer le lien entre le centre-ville et la station balnéaire, renforcer la circulation en mode actif | Restructuration de l'entrée Nord Route de Bessan | | |
| | Réaménager et requalifier la liaison Vias-Village et Vias-Plage | | |
| Action 1-4 Développer et hiérarchiser les voies-Privilégier les voies douces ou modes actifs | Hiérarchiser les voies et développer les modes doux | | |
| <u>Axe stratégique 2 : Renouveler et renforcer les équipements du Bourg centre</u> | | | |
| Action 2-1 Créer un parc sportif paysagé | Aménager un parc multisport | | |
| Action 2-2 Renforcer l'accueil des scolaires | Construire un restaurant scolaire moderne répondant aux besoins des familles | | |
| Action 2-3 Améliorer les conditions de stationnement dans la station | Construire un parking ombragé en entrée de station et renforcer le stationnement en c%ur de ville | | |
| Action 2-4 Développer le tourisme nautique | Créer un port fluvio-maritime | | |
| Action 2-5 Améliorer la performance énergétique des bâtiments | Etablir des diagnostics de performance énergétiques des bâtiments communaux | | |
| <u>Axe stratégique 3 : Accueillir de nouvelles populations avec des aménagements respectueux du milieu urbain environnant</u> | | | |
| Action 3-1 Aménager un nouveau quartier | Réaliser la ZAC Fontlongue | | |
| Action 3-2 Densifier le c%ur de Ville L restructurer la trame urbaine | Construire dans les dents creuses | | |
| Action 3-3 Renforcer le lien station- village | Aménager le chemin des mûriers de Caylet (station balnéaire) | | |
| <u>Axe stratégique 4 : Promouvoir le développement économique et touristique</u> | | | |
| Action 4-1 Accueillir de nouvelles entreprises | Renforcer la zone d'activités économiques de la Source | | |
| Action 4-2 Renforcer le tissu commercial de la station balnéaire | Renforcer l'axe marchand de l'avenue de la Méditerranée | | |

Axe stratégique 5 : Planifier un aménagement durable de l'espace pour les activités et les populations

| | | | |
|--|---|--|--|
| Action 5.1 Doter la commune d'un outil de participation et de stratégie foncière partagée entre les différents acteurs du territoire | Etablir une stratégie foncière partagée | | |
| Action 5-2 Améliorer la signalétique dans la station et faciliter les déplacements | Etablir un plan de jalonnement | | |

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019-2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif. Leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

| | | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---|------|------|------|
| <u>Axe stratégique 1 : Embellir et améliorer le cadre de vie des habitants</u> | | | | |
| Action 1-1 Rénover et requalifier les espaces publics du centre-ville | Réaménagement des places du 14 juillet et de l'Eglise | | | |
| | Réaménagement de la rue Manzanera | | | |
| Action 1-2 Améliorer la qualité des façades et des vitrines commerciales. | Opération de ravalement des façades et de mise en valeur des vitrines commerciales | | | |
| | Création d'une mise en scène du centre-ville par la réalisation de fresques sur les murs aveugles | | | |
| Action 1-3 Structurer l'entrée nord, améliorer le lien entre le centre-ville et la station balnéaire, renforcer la circulation en mode actif | Restructuration de l'entrée Nord Route de Bessan | | | |
| | Réaménagement et requalification de la liaison Vias-Village et Vias-Plage | | | |
| Action 1-4 Développer et hiérarchiser les voies-Privilégier les voies douces ou modes actifs | Hiérarchiser les voies et développer les modes actifs | | | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| <u>Axe stratégique 2 : Renouveler et renforcer les équipements du Bourg centre</u> | | | | |
| Action 2-1 Créer un parc sportif paysagé | Aménagement d'un parc multisport | | | |
| Action 2-2 Renforcer l'accueil des scolaires | Construire un restaurant scolaire moderne répondant aux besoins des familles | | | |
| Action 2-3 Améliorer les conditions de stationnement dans la station | Aménager un parking ombragé en entrée de station et renforcer le stationnement en centre de ville | | | |
| Action 2-4 Développer le tourisme nautique | Créer un port fluvio-maritime | | | |
| Action 2-5 Améliorer la performance énergétique des bâtiments | Etablir des diagnostics de performance énergétiques des bâtiments communaux | | | |

Axe stratégique 3 : Accueillir de nouvelles populations avec des aménagements respectueux du milieu urbain environnant

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| Action 3-1 Aménager un nouveau quartier | Réaliser la ZAC Fontlongue | | | |
| Action 3-2 Densifier le cœur de Ville L restructurer la trame urbaine | Construire dans les dents creuses | | | |
| Action 3-3 Renforcer le lien station- village | Aménager le chemin des mûriers de Caylet (station balnéaire) | | | |

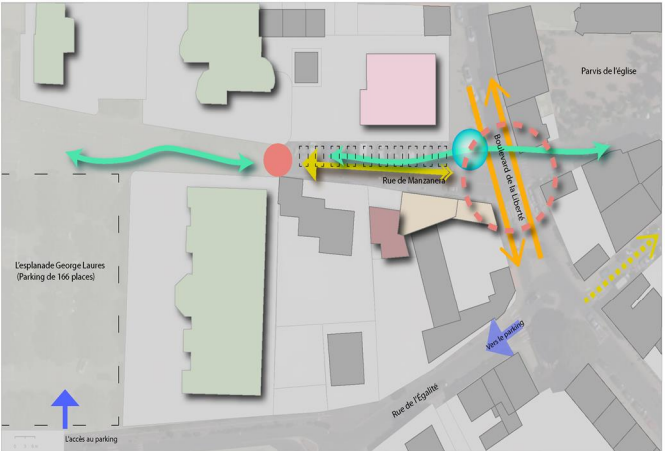
Axe stratégique 4 : Promouvoir le développement économique et touristique

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Action 4-1 Accueillir de nouvelles entreprises | Renforcer la zone d'activités économiques de la Source | | | |
| Action 4-2 Renforcer le tissu commercial de la station balnéaire | Renforcer l'axe marchand de l'Avenue de la Méditerranée | | | |

Axe stratégique 5 : Planifier un aménagement durable de l'espace pour les activités et les populations

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| Action 5.1 Doter la commune d'un outil d'anticipation et de stratégie foncière partagée entre les différents acteurs du territoire | Etablir une stratégie foncière partagée | | | |
| Action 5-2 Améliorer la signalétique dans la station et faciliter les déplacements | Etablir un plan de jalonnement | | | |

| Axe 1 | Fiche action 1.1 |
|--|--|
| Embellir et améliorer le cadre de vie des habitants | Rénover et requalifier les espaces publics du centre ville |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| <p>Les Places du 14 juillet et de l'Église constituent le cœur battant du centre-ville. Elles méritent d'être traitées avec une qualité architecturale conviviale et respectueuse du patrimoine. Attenante la Rue Manzanera permet la liaison vers les écoles et le parking adjacent. Ce sont des lieux de vie des viassois et des touristes.</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <p>Renforcer l'attractivité du centre-ville et améliorer l'accueil des marchés forains (3 marchés hebdomadaires en été). Mettre en valeur l'Église par la création d'un parvis et amener les passants à pénétrer dans le centre-ville, et fréquenter les établissements de la Place du 14 juillet. Organiser le stationnement et préserver les espaces d'animation et de jeux.</p> | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 1.1.1 : réaménagement de la Place du 14 juillet et de l'Église</p> <p>Descriptif : Projet phare de la requalification du centre ancien, cette opération permettra de traiter de manière harmonieuse les espaces constitués des deux places, mais aussi des rues où ...-..... véritables traits d'union. La définition précise du projet reposera sur le choix d'un maître d'œuvre constitué d'une équipe pluridisciplinaire (architecte du patrimoine, urbaniste, économiste, VRD et paysager). Les bases du projet sont déterminées par : - réorganisation du stationnement et restructuration du parking, - protection des façades de l'Église et création d'un parvis la mettant en valeur, - mise en œuvre d'un revêtement de sol de qualité, - renouvellement du mobilier urbain, - réaménagement de l'aire de jeux d'enfants et modernisation des agrès à adapter aux usagers, - aménagement d'espaces végétalisés, - déplacement du Monument aux Morts pour le rendre plus accessible et le mettre en valeur, - réaliser des aménagements modernes suscitant curiosité par son architecture, et apportant des services.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 3 000 000 " HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020-2021 études préalables (Pour information) 2022-2023 travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Techniques :</p> | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|------------|-------------------|---|------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|-----------------|------------------------|-----------------------|-------------------|------------|----------|
| <p>Financiers : Département de l'Hérault, Région Occitanie, État</p> | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Projet 1.1.2 : réaménagement et requalification de la Rue Manzanera</p> <p>Descriptif : La Rue Manzanera constitue un axe indispensable à la vie du centre-ville. Elle relie le cœur de ville (Places de l'Eglise et du 14 juillet) au groupe scolaire, à des commerces et services (la Poste, banques, snack, etc.). Un projet immobilier important permettra de moderniser la Poste et de réaliser des logements de standing. Dans le cadre de ce projet, la requalification de la Rue Manzanera est indispensable et devra prendre en compte un parcours sécurisé pour les enfants se rendant à l'école. Les travaux consisteront à reprofiler la voie, créer un cheminement piéton protégé et végétalisé. Le stationnement de surface sera également réorganisé.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 200 000 " HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020 études préalables 2021 travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Techniques : Financiers : Département de l'Hérault, Région Occitanie, État</p> |  <p>Source : SG - LR - DOPF 2018, CAME Echelle : 1 : 500</p> <table border="0"> <tr> <td>● Barrière</td> <td>← Flux piétonnier</td> </tr> <tr> <td>● Point de pause, de repos et d'échange</td> <td>→ Circulation élevée de la voiture</td> </tr> <tr> <td>○ Point de conflit</td> <td>→ Voitures produisant l'embouteillage</td> </tr> <tr> <td>□ Stationnement</td> <td>→ Voie moins empruntée</td> </tr> <tr> <td>■ Équipement scolaire</td> <td>■ Bureau de Poste</td> </tr> <tr> <td>■ Commerce</td> <td>■ Banque</td> </tr> </table> | ● Barrière | ← Flux piétonnier | ● Point de pause, de repos et d'échange | → Circulation élevée de la voiture | ○ Point de conflit | → Voitures produisant l'embouteillage | □ Stationnement | → Voie moins empruntée | ■ Équipement scolaire | ■ Bureau de Poste | ■ Commerce | ■ Banque |
| ● Barrière | ← Flux piétonnier | | | | | | | | | | | | |
| ● Point de pause, de repos et d'échange | → Circulation élevée de la voiture | | | | | | | | | | | | |
| ○ Point de conflit | → Voitures produisant l'embouteillage | | | | | | | | | | | | |
| □ Stationnement | → Voie moins empruntée | | | | | | | | | | | | |
| ■ Équipement scolaire | ■ Bureau de Poste | | | | | | | | | | | | |
| ■ Commerce | ■ Banque | | | | | | | | | | | | |

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- respect des délais et des procédures

| | |
|--|---|
| Axe 1 | Fiche action 1.2 |
| Embellir et améliorer le cadre de vie des habitants | Améliorer la qualité des façades et des vitrines commerciales |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| La qualité des façades contribue à la perception d'une ville propre et bien entretenue. En pays méditerranéen, les façades sont souvent colorées et portent sur des contrastes de lumières et de rayonnement. | |
| Objectifs stratégiques | |
| Renforcer l'attractivité du centre-ville par une amélioration de son esthétique urbaine. Le ravalement des façades nécessite une action publique forte, avec des soutiens financiers élevés pour les propriétaires privés. Cette esthétique urbaine est renforcée avec la création de circuit de « murs peints » dont les thèmes pourront évoquer la culture et l'histoire viassoise et languedocienne. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 1.2.1 : opération de restauration des façades et de mise en valeur des vitrines commerciales</p> <p>Descriptif : Lorsque la Collectivité engage des travaux de requalification de ses espaces publics, sera instauré un périmètre de ravalement obligatoire. Cette obligation est motivée par la valorisation du patrimoine privé et sa mise en valeur par la qualité d'une opération d'aménagement urbain. Les travaux engagés par l'action 1.1. du présent projet Bourg Centre concernent une partie du périmètre du centre ancien compris de la Place de l'Église à celle du 14 juillet, et les rues ... et ... qui les desservent. Avec les concours des services municipaux, communautaires et le Conseil à l'Architecture et à l'Environnement, selon des critères pré-établis, des participations financières de la Commune seront apportées aux différents propriétaires s'engageant dans une amélioration de leur patrimoine. Les vitrines commerciales entreront dans ce programme de rénovation. Il sera recherché une cohérence d'ensemble et une intégration dans le tissu urbain immédiatement environnant de chaque vitrine. Pour rendre efficace cette action, elle devra s'accompagner d'un volet communication et accompagnement auprès des propriétaires pour faciliter toutes leurs démarches administratives.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 70 000 " HT par an</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020 études préalables (inventaires, prescriptions architecturales, périmètres précis, recueil des propriétaires et concertation) 2021- réalisation des travaux de requalification de l'espace public</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Techniques : Financiers : CA Hérault Méditerranée, Région Occitanie,</p> |  |

Projet 1.2.2 : création d'une mise en scène du centre ville par la réalisation de fresques sur les murs aveugles

Descriptif :

Le centre ville de la Commune comprend un certain nombre de murs aveugles, grands pans vides, sans reflets, parfois défraîchis voire décrépis.

Un recensement de ces surfaces permettra d'envisager la création d'un véritable circuit des « fresques en ville », dont les thèmes évoqueront l'histoire de la Commune, les métiers d'autrefois ayant un lien avec la culture, l'agriculture (viticulture, rizières, ..., la technique (écluse carrée du Libron, ò), et tout autre domaine.

Des conventions devront être proposées aux propriétaires des « murs porteurs » sur des bases définies par un cabinet juriste compétent.

Selon l'état des murs, la technique du marouflage sera employée, voire des bâches imprimées seront tendues.

Maître d'ouvrage : Ville de VIAS

Coût estimatif : 50 000 " HT/an

Calendrier prévisionnel :

2020 études préalables, inventaires des murs à peindre, analyses juridiques, choix de l'artiste et du thème par façade, conventionnements

2021- réalisations

Partenaires potentiellement concernés :

Techniques :


Financiers :

Département de l'Hérault, Région Occitanie,



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- nombre de murs recensés
- nombre de conventions signées
- nombre de fresques réalisées

| | |
|--|--|
| Axe 1 | Fiche action 1.3 |
| Embellir et améliorer le cadre de vie des habitants | Structurer l'entrée nord, améliorer l'entrée le lien entre le centre-ville et la station balnéaire, renforcer la circulation en mode actif |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| A la recherche d'une ville et d'une station où il fait bon vivre, travailler et se reposer. Aménager une ville apaisée, tournée vers la modernité et la qualité. | |
| Objectifs stratégiques | |
| Rendre le Bourg Centre, son cœur de ville et la station encore plus attrayants en facilitant les déplacements et en renforçant les modes actifs et la végétalisation d'accompagnement. Aménager des nouvelles voies de desserte pour une meilleure fluidité tout trafic. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 1.3.1 : Restructurer l'entrée nord (Rte de Bessan)</p> <p>Descriptif : La nouvelle ZAC Fontlongue, situé au nord de la voie SNCF, en limite de l'urbanisation actuelle de la Commune, dont le dossier de réalisation sera approuvé en décembre 2019, prévoit la création de 400 logements (petits collectifs et maisons individuelles) ainsi que des équipements publics (crèche, aire de jeux, etc.). Cette opération d'urbanisme est directement reliée au centre ville par la RD 137 (Rte de Bessan) par un ouvrage routier au dessus de la voie SNCF. Afin d'en faciliter l'insertion dans la trame urbaine existante, et d'en faire un quartier correctement relié au centre ville, cette entrée de ville sera entièrement requalifiée. Non seulement la plateforme routière sera réaménagée, mais un nouveau giratoire marquera cette entrée de ville tout en sécurisant les entrées sorties des futurs résidents de cette ZAC. En parallèle des travaux liés à la circulation automobile, un cheminement piétons et cycles sera aménagé sur la voirie existante, et les contraintes de franchissement de la voie SNCF seront traitées au moyen d'une passerelle dédiée au modes doux.</p> <p>Maître d'ouvrage : Maîtrise d'Ouvrage déléguée du Département de l'Hérault à la Ville de VIAS (convention à l'odj du Conseil Municipal de décembre 2019)</p> <p>Coût estimatif : 1 200 000" HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020 études préalables SNCF, choix des entreprises travaux, 2021 réalisation passerelle, giratoire et aménagement de la voirie,</p> <p>Partenaires potentiels : <u>Techniques :</u> SNCF, aménageur, <u>Financiers :</u> Département de l'Hérault, aménageur, Région Occitanie,</p> |  |

Projet 1.3.2 : réaménagement et requalification de la liaison Vias-Village et Vias-Plage

Descriptif :

Dans la continuité des travaux engagés dans la station de restructuration de l'avenue de la Méditerranée, un aménagement du chemin de la croix de fer s'avère indispensable pour relier le centre ville à la station balnéaire.

Cet aménagement viarie nécessite des acquisitions foncières pour procéder à des élargissements fondés sur le partage de ces voies, entre circulations douces et automobile.

Les travaux concerneront le reprofilage de la voie, une mise en sens unique, et une largeur confortable pour les cycles et les piétons. Dans ce projet, la restauration du pont ancestral au-dessus du Canal du Midi devra être également engagée.

Maître d'ouvrage : Ville de VIAS

Coût estimatif : 2 500 000 " HT

Calendrier prévisionnel :

2020-2022 études préalables, acquisitions foncières,
2023-2025 travaux d'aménagement

Partenaires potentiellement concernés :

Techniques :

Financiers :

Département de l'Hérault, Région Occitanie, État, UE,

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- respect des délais et des procédures

| | |
|---|---|
| Axe 1 | Fiche action 1.4 |
| Embellir et améliorer le cadre de vie des habitants | Développer et hiérarchiser les voies. Privilégier les voies douces ou modes actifs |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| La plaine littorale facilite le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture. Que ce soit en déplacement domicile/travail ou dans le cadre de temps de tourisme et de loisirs, faciliter les déplacements « non pressés, non stressés ». | |
| Objectifs stratégiques | |
| Créer un parcours de voies douces pour piétons et cycles. Relier les équipements structurants de la Commune et les points d'intérêt touristiques, culturels et sportifs. Prévoir les aménagements et mobiliers adaptés pour tout type de population, des jeunes aux seniors. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 1.4.1 : Hiérarchiser les voies et développer les modes doux</p> <p>Descriptif : La Commune de Vias veut s'inscrire dans un projet viaire privilégiant les modes doux, tout en permettant l'accès aux autres modes de transport. De ce fait un plan de jalonnement, hiérarchisant les voies selon leurs usages sera réalisé. De nombreux chemins, le long de canaux et autres fossés sont utilisés en période estivale pour le déplacement des piétons et de cycles. Ces sentiers ne sont pas aménagés ou sont très peu visibles, alors que leur fléchage permettrait de reporter vers la marche ou le vélo bon nombre de déplacements effectués encore actuellement en voiture. Ce projet portera non seulement sur la facilitation des déplacements campings/résidences vers la plage, mais aussi vers les équipements structurants de la Commune tels : salle de spectacle (Ardaillon), parcs et zones touristiques (Europark, secteurs commerciaux) et sportifs (plaine de jeux, parc paysager et parcours sportif). Également cette préoccupation devra traiter du lien entre la station et le centre-ville, notamment pour le franchissement du Canal du Midi et la Rocade. Cependant si certains de ces aménagements concernant principalement les déplacements en période estivale, il est indispensable de mettre en scène des cheminements doux entre équipements structurants de la Ville dont l'usage est plus pérenne que pendant la seule saison touristique (écoles, hôtel de ville, halle des sports, gymnase, espace culturel, théâtre, ...)</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 500 000" HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020-2022 études préalables, acquisitions foncières, 2020-2025 réalisation travaux,</p> <p>Partenaires potentiels : <u>Techniques :</u> conseils d'école, fédération cyclotourisme, conseil des anciens, comités de quartiers, <u>Financiers :</u> Département de l'Hérault, Région Occitanie,</p> | |
| EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION | |

| | |
|--|--------------------------------|
| Axe 2 | Fiche action 2.1 |
| Renouveler et renforcer les équipements Du Bourg Centre | Créer un parc sportif paysager |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Offrir sur un même lieu des équipements sportifs et de loisirs de qualité, ouverts à tous.

Objectifs stratégiques

Enrichir l'offre de services en équipements sportifs et de loisirs de plein air, de la Commune à destination des viassois, et des touristes et visiteurs. Valoriser un espace naturel délaissé, tout en conservant une forte empreinte végétale et naturelle, en bordure du Canal du Midi, tout en organisant les flux de circulation et les conditions d'accès

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES

Projet 2.1 : Aménagement d'un parc multisports

Descriptif :
 La commune est propriétaire d'une emprise foncière de 50 hectares comprise entre le centre de ville et la station balnéaire. Sur ces terrains des plateaux sportifs sont déjà présents (stade municipal terrain de football), avec des vestiaires. Les environs immédiats de ce terrain sont constitués d'un enchevêtrement de terres occupées par des prairies et des broussailles, et des établissements d'hôtellerie de plein air. Du fait de cette configuration, de son état actuel et de sa proximité avec le Canal du Midi, le projet de valorisation et d'aménagement de ces terrains intègre une alternance de terrains sportifs et de jeux, et de petits canaux d'irrigation, véritable évocation au mode d'exploitation ancestral.
 Une entrée principale sera créée sur l'Avenue de la Méditerranée, et un parking sera aménagé. A l'intérieur du site, les déplacements seront uniquement piétons ou cycles (seuls les véhicules directement liés à l'exploitation seront tolérés). Des parcours d'évocation agricole, faunistique et floral seront permettre de mailler la totalité de l'emprise dédiée à ce parc multisport.
 L'ensemble sera traité dans une démarche de développement durable.

Maître d'ouvrage : Ville de VIAS

Coût estimatif : 3 000 000 HT

Calendrier prévisionnel :
 2020 études préalables et choix d'une équipe pluridisciplinaire pour la MOE
 2022/2025 engagement des travaux par phases


Partenaires potentiellement concernés :
Techniques :
Financiers :

Département de l'Hérault, Région Occitanie, État, Fédération National du Sport et de la Jeunesse, Pôle Canal



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- respect des délais et des procédures


| | |
|--|---|
| Axe 2 | Fiche action 2.2 |
| Renouveler et renforcer les équipements du Bourg Centre | Renforcer l'accueil des scolaires |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| Remplacement de l'actuel restaurant et réfectoire scolaire exigü, ne répondant plus aux objectifs de qualité | |
| Objectifs stratégiques | |
| Doter la Commune d'un équipement moderne et sécurisé (type self) pour l'alimentation des enfants scolarisés. Réaffecter les surfaces des locaux actuels de la cantine en salle de classe permettant l'accueil des nouveaux publics scolaires. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 2.2 : construire un restaurant scolaire moderne</p> <p>Descriptif : D'une superficie de 400m² ce nouveau restaurant scolaire comprendra une aire de livraison, un espace de préparation des repas, la ligne de self, la salle de réfectoire pour les maternelles et primaires, des sanitaires. Il intégrera également une zone dédiée à la gestion des déchets, notamment les bio-déchets issus de la préparation des repas et des restes non consommés. Un espace pédagogique destiné aux enfants permettra de les sensibiliser au tri des déchets. Ce projet est situé à proximité immédiate du groupe scolaire.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 500 000 " HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020 études préalables + choix de l'équipe de MOE 2021 → AVP et choix des entreprises 2022 travaux et équipements</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Techniques : Financiers :</p> <p>Département de l'Hérault, Région Occitanie, État, Conseil d'École,</p> |  |
| EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION | |
| - respect des délais et procédures | |

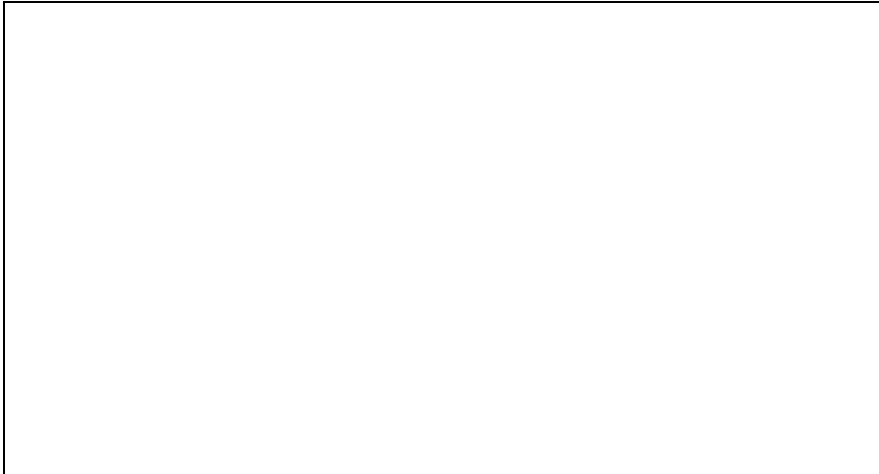
| Axe 2 | Fiche action 2.3 |
|---|---|
| Renouveler et renforcer les équipements Du Bourg Centre | Améliorer les conditions de stationnement dans la station balnéaire et renforcer le stationnement en centre-ville |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| Occuper un terrain en friche non constructible (risque inondation) en entrée de station et répondre à la saturation des parkings existants en front de mer et dans la station | |
| Objectifs stratégiques | |
| Permettre le stationnement en entrée de station et éviter l'engorgement en période haute saison touristique et week-ends d'avant et d'arrière saisons. Renforcer les déplacements doux et améliorer la sécurité routière. Ombrager le parking par des ombrières photovoltaïques raccordées au réseau de distribution. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 2.3.1 : Aménagement d'un parking ombragé en entrée de station</p> <p>Descriptif : Sur une surface d'un hectare, correctement desservi par les voies existantes, aménager un parking de 370 emplacements, accessible depuis l'Avenue des Pêcheurs. Ce parking sera équipé d'ombrières photovoltaïques d'une puissance totale de 1008,48KWc, soit 356 modules d'une puissance unitaire de 330W. Ce projet s'inscrit dans le respect des engagements nationaux vis-à-vis de la réduction des émissions de CO2. Le revêtement sera drainant de manière à ne pas altérer le pouvoir d'absorption du terrain.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 700 000" HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020 études préalables et choix du mode d'exploitation 2021 travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Techniques : Financiers : : Département de l'Hérault, Région Occitanie, État</p> |  <p>Vue 1 - Avant (en haut) PC 8 - Photographie de l'un</p>  <p>Vue 2 - Avant PC 7 - Photographie de près</p>  <p>Vue 2 - Avant - Sans ombrières PC 9 - Insertion</p>  <p>Vue 2 - Après - Avec ombrières PC 6 - Insertion</p>   <p style="text-align: center;"><i>Illustration 1 : Localisation géographique</i></p> |

2.3.2 : Renforcer les aires de stationnement en centre ville et répondre aux besoins des habitants qui viennent reconquérir le bâti du cœur de ville

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Respect du planning

| Axe 2 | Fiche action 2.4 |
|--|---|
| Renouveler et renforcer les équipements du Bourg Centre | Développer le tourisme nautique |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| Le bassin méditerranéen et notamment sa portion Languedoc manque d'anneaux pour bateaux de plaisance. Vias propose un site implanté en retrait du trait de côte, à l'abri des coups de mer n'impactant pas le cordon dunaire et la plage. | |
| Objectifs stratégiques | |
| Renforcer l'attractivité de la Commune et poursuivre la mutation de la station balnéaire en réalisant un projet ambitieux d'infrastructure portuaire. Développer un aménagement moderne, innovant, porté vers l'éco-construction et tourné vers le 21ème siècle. Un projet innovant unique en France alliant la juxtaposition de 3 ports, maritime, fluvial et à sec. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 2.4 : Création d'un Eco-Port fluvio-maritime</p> <p>Descriptif : Le littoral languedocien est pourvu d'infrastructures portuaires de plaisance directement en façade sur la mer. Ces installations réalisées soit dans le cadre de la Mission Racine, soit par des volontés politiques locales n'offrent plus une capacité d'accueil suffisante. Pour éviter qu'une partie de la flottille de plaisance ne s'oriente vers l'Espagne ou vers le littoral provençal, Vias dispose d'emprises foncières tout à fait pertinentes pour accueillir un nouvel équipement moderne, éco-construit, et ne souffrant pas des caprices de la mer. Le projet d'une superficie de 500 000 m², raccordé à la mer, permettra l'hébergement de 300 anneaux et un complément de port à sec. Des perspectives de nouveaux emplois sont avérées. Le chenal du Clôt de Vias, constitue un bras de décharge allant du Canal du Midi à la mer. Celui-ci a en effet été creusé afin d'offrir un exutoire supplémentaire aux eaux de crues provenant d'une part, du Canal du Midi et, d'autre part à celles stockées dans la zone humide des Verdisses. L'ouverture vers la mer, et vers le canal du Midi existe déjà.</p> <p>L'ensemble sera réalisé en parfaite harmonie avec les milieux environnants et selon une démarche de conception durable ; l'un des objectifs du parti d'aménagement sera de rendre autonome en consommation électrique ce nouvel équipement. Les matériaux utilisés seront d'origine locale et l'organisation spatiale permettra d'optimiser les surfaces utiles. Les espaces végétalisés seront également d'origine méditerranéenne ; il sera privilégié les espaces verts dits secs. Le port proposera des carburants alternatifs.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Ville de VIAS . délégataire ou partenariat public privé</p> <p>Coût estimatif : à définir suite étude</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020-2023 études préalables et autorisations</p> <p>(Partenaires potentiellement concernés : Techniques : Financiers : Département de l'Hérault, Région Occitanie, État, Europe</p> |  <p>© Conçu et réalisé par elan</p> |



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Respect du planning


| Axe 3 | Fiche action 3.1 |
|---|--|
| Accueillir de nouvelles populations avec des aménagements respectueux du milieu urbain environnant armature urbaine | Aménager un nouveau quartier |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| La commune de Vias offre des perspectives de développement dans les secteurs non inondables situés au nord de la voie ferrée, en limite avec la partie urbanisée. Une zone AU, à urbaniser a été identifiée au PLU ; elle s'étend sur près de 20 hectares. (à vérifier). Les études préalables associant la SNCF, l'agglomération, SBL, le département, et l'aménageur désigné sont bien avancées. Le dossier de réalisation est à l'ordre du conseil municipal du 5 décembre prochain. | |
| Objectifs stratégiques | |
| Construire 400 logements pour répondre aux différentes clientèles, du primo-accédants à la personne retraitée, en passant par les familles désireuses de s'installer dans un nouveau quartier fonctionnel. Différentes typologies sont proposées : maison individuelle, petit collectif R+2 + attique, et habitat intermédiaire, villas en bande sur des terrains de faible superficie. Prise en compte de prescriptions architecturales et paysagères particulières et soignées. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 3.1 : réalisation de la ZAC Fontlongue</p> <p>Descriptif : La Commune de Vias ne dispose pas de nombreux terrains encore constructibles en raison d'un risque inondation inscrit dans un PPRI. Pour autant la pression démographique est forte du fait de sa situation privilégiée : commune littorale, connectée à l'A9 par un échangeur, reliée à l'Europe du Nord par l'aéroport Béziers Cap d'Agde, comprise entre 2 pôles urbains et touristiques Béziers et Agde, à 2heures des Pyrénées et de la Catalogne... Afin de faciliter l'accueil de nouvelles populations la ZAC de Fontlongue s'inscrit comme un nouveau quartier organisé et structuré, directement relié au centre-ville par des cheminements doux et une voirie requalifiée ; le franchissement de la voie de chemin de fer sera réalisé au moyen d'une passerelle piétonne et cycle, et par un doublement du pont actuel chemin de Coussergues Ce nouveau quartier sera équipé d'un équipement public (crèche) afin d'apporter un service propice à l'accueil de couples jeunes et actifs. Des espaces verts, de promenade et de détente seront aménagés dans les bassins de rétention qui contribueront également à améliorer la gestion des eaux pluviales dans ce secteur de la Commune.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020-2021 acquisitions foncières, finalisation des études préalables et début de travaux (tranche 1) 2021-2021 installation passerelle piétonne et raccordements aux réseau AEP et EU 2022-2023 livraison des 1ères constructions 2022-2023 : construction de la crèche</p> |   |



| | |
|---|--|
| Partenaires potentiellement concernés : Techniques : Financiers : Département de l'Hérault, Région Occitanie, État | |
| EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION | |
| Respect du planning | |

| | |
|--|--|
| Axe 3 | Fiche action 3.2 |
| Accueillir de nouvelles populations avec des aménagements respectueux du milieu urbain environnant armature urbaine | Densifier le c%ur de ville , restructurer la trame urbaine, de façon raisonnée |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| Le centre-ville et sa proche périphérie sont jalonnés d'espaces délaissés non aménagés détenus par des propriétaires privés. | |
| Objectifs stratégiques | |
| Moderniser et améliorer la qualité des espaces publics et du tissu urbain. Inciter les propriétaires à intervenir ou faciliter les transactions. Rechercher des porteurs de projet novateurs et respectueux de l'identité de c%ur de ville. Rendre plus attractif le bourg centre et renforcer ses fonctionnalités. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 3.2 : Faciliter la construction dans les dents creuses</p> <p>Descriptif : L'attractivité du bourg centre repose sur différents facteurs immobiliers et économiques ; A Vias, des dents creuses délaissées représentent un potentiel constructible intéressant. Le développement de projets sur ces emprises permettra d'enrichir les offres en logement (moderne et aéré) de type maison de ville, de commerces et éventuellement de services publics à la population.</p> <p>Les rez de chaussée pourront être affectés à des commerces ou à des garages à usage privatif (locaux recherchés pour capter des populations de classe sociale moyenne à supérieure).</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 50 000" HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020-2021 inventaire des biens, diagnostics, esquisses pour intégration architecturale 2021-2024 travaux réalisés par les porteurs de projets privés</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Techniques : EPF Financiers : Département de l'Hérault, État, CAUE</p> | |
| EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION | |
| Respect du planning | |

| | |
|--|---|
| Axe 3 | Fiche action 3.3 |
| Accueillir de nouvelles populations avec des aménagements respectueux du milieu urbain environnant armature urbaine | Renforcer le lien station-village |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| Le chemin des Muriers de Caylet dessert un secteur non encore construit, situé dans la station balnéaire, aux franges de la zone naturelle. Cette zone offre un potentiel constructible. | |
| Objectifs stratégiques | |
| Classé en zone d'urbanisation future, à vocation touristique, cette zone permettra la création d'un quartier résidentiel de tourisme, où le petit collectif en R+2 s'intégrera harmonieusement. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 3.1 : Aménager le chemin des Mûriers de Caylet</p> <p>Descriptif : Ce chemin est partiellement équipé des infrastructures. Une extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de la fibre optique, électrique sont nécessaires pour rendre constructible cette zone. Egalement, la voie sera requalifiée, offrant un espace partagé pour les modes actifs (doux) indispensables dans la station, où les vacanciers sont amenés à circuler à pieds et à vélo. Une participation aux équipements publics, par le montage d'un Projet Urbain Partenarial est en cours d'établissement.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 1 000 000." HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020 Etudes préalables 2021- Travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Techniques : Financiers : Département de l'Hérault, Région Occitanie, État</p> | <p style="text-align: center;">Scénario 1 : Habitat vif et fonctionnel Scénario 2 : Habitat vert et paysager Scénario 3 : Parc habité</p> |
| EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION | |
| Respect du planning | |

| | |
|--|---|
| Axe 4 | Fiche action 4.1 |
| Promouvoir le développement économique et touristique | Accueillir de nouvelles entreprises et services publics spécialisés (déchetterie) |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| La Zone d'activité économique est totalement occupée et ne permet plus l'accueil de nouvelles entreprises. Ses caractéristiques correspondent à une conception ancienne. Elle comprend 57 lots, est desservie par la RD 612, axe majeur du littoral ouest Hérault, connectée à l'Autoroute A9, et à proximité immédiate de l'aéroport Béziers Cap d'Agde. | |
| Objectifs stratégiques | |
| Permettre l'extension de la zone, répondre aux besoins des entrepreneurs, accueillir de nouveaux artisans et sociétés de service. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 4.1 : renforcer la zone d'activités économique de la Source Descriptif : Sur la base des études préalables en cours, procéder à la révision du PLU, déterminer un projet d'aménagement connecté à l'actuelle zone de la Source. Considérant que les nouvelles capacités d'accueil seront principalement destinées à des entreprises artisanales et de service, délimiter des lots à la surface adaptée, permettant la construction de bâtiments vastes et des zones de parking et de stockage de matériels et fournitures. Aménager un accès sécurisé. Préciser dans un règlement de zone le traitement des espaces non bâtis réservés au stockage de matériaux, notamment le long du linéaire de façade sur RD....</p> <p>Maître d'ouvrage : Agglomération Hérault Méditerranée</p> <p>Coût estimatif : à définir Calendrier prévisionnel :</p> <p>Partenaires potentiels : Département de l'Hérault, Région Occitanie, Agglomération Hérault Méditerranée</p> | illustration |
| EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION | |
| Respect du planning | |

| | |
|---|---|
| Axe 4 | Fiche action 4.2 |
| Promouvoir le développement économique et touristique | Renforcer le tissu commercial de la station |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| La requalification de l'Avenue de la Méditerranée a apporté un nouvel élan à la station balnéaire. Des commerces nouveaux se sont ouverts, liant l'effort privé à l'effort public. La requalification de l'Avenue de la Méditerranée doit se poursuivre, jusqu'au rond-point des 3 plages. | |
| Objectifs stratégiques | |
| Rendre la station plus attrayante et organiser son accès tout en facilitant la desserte en voiture mais aussi en privilégiant les déplacements doux. | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 4.2 : Renforcer l'axe marchand de l'Avenue de la Méditerranée</p> <p>Descriptif : Du rond-point des 3 plages à la gendarmerie poursuivre les aménagements de requalification de l'Avenue. Utiliser la surlargeur des espaces publics pour hiérarchiser les espaces et leur occupation. Procéder à l'acquisition foncière des zones de stationnement au droit des bâtiments existants. Conserver l'unité architecturale des mobiliers et devantures et supports d'enseigne.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 300 000" HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020 acquisitions foncières, 2021-2022 travaux</p> <p>Partenaires potentiels : Département de l'Hérault, Région Occitanie, État, Agglomération Hérault Méditerranée,</p> |  |
| EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION | |
| Respect du planning | |

| | |
|--|---|
| Axe 5 | Fiche action 5.1 |
| Planifier un aménagement durable de l'espace pour les activités et les populations | Doter la commune d'un outil de participation et de stratégie foncière partagée entre les différents acteurs du territoire |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| <p>Au regard de la vulnérabilité du littoral liée aux phénomènes d'érosion côtière, une stratégie foncière ambitieuse a été mise en place en partenariat avec l'EPF, l'agglomération et la ville de Vias dès 2015. La stratégie de gestion intégrée du trait de côte poursuivie par la CAHM sur la commune de Vias consiste à stabiliser le trait de côte pour donner du temps à la réflexion sur la relocalisation : reconstitution du cordon dunaire et recomposition spatiale. La stratégie partagée avec la Région Occitanie, la CAHM, la ville de Vias et les autres acteurs associés pour la gestion intégrée du littoral et du trait de côte fera l'objet d'une reprise de la concertation multipartenaires et de travaux spécifiques dans le cadre de la préparation du volet littoral du futur Contrat de Plan Etat Région 2021 - 2027 en lien avec la stratégie nationale et régionale (SRGITC).</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <p>Au regard de l'ampleur du projet, de la complexité des questions hydrauliques et de la structure foncière, la mise en place d'une stratégie multipartenaires devra permettre, des 2020, de définir le cadre d'une action globale (incluant la question du portage foncier) et d'une longue durée.</p> | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 5.1 : Etablir une stratégie foncière partagée</p> <p>Descriptif : Poursuivre le partenariat engagé depuis 2015 sur une superficie de 347ha . ZAD de la côte ouest de Vias-, par convention tripartite, en vue de faciliter, à terme, la relocalisation des activités touristiques, économiques, des personnes et des biens.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Calendrier prévisionnel : A partir de 2020</p> <p>Partenaires potentiels : Partenaires techniques : Région, CAHM, Etat, CD34, EPF, Vias Partenaires financiers : à déterminer</p> |   |
| EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION | |
| Respect du planning | |

| | |
|---|---|
| Axe 5 | Fiche action 5.2 |
| Planifier un aménagement durable de l'espace pour les activités et les populations | Améliorer la signalétique dans la station et faciliter les déplacements |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte | |
| Faiblesse du repérage des activités, services publics et autres points d'attraction pour la population locale et touristique | |
| Objectifs stratégiques | |
| Renforcer le repérage, la lisibilité et l'orientation dans la Commune à des fins de développement économique et touristique | |
| DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES | |
| <p>Projet 3.1 : plan de jalonnement Descriptif : Le renforcement de l'attractivité de la Commune, que ce soit le bourg centre ou la station balnéaire repose sur un dispositif de signalisation classique et dynamique. Une meilleure lisibilité de la signalisation permet de fluidifier le trafic de véhicules, de sécuriser et de raccourcir les cheminements doux, tout en indiquant de façon précise les points d'intérêts de la Commune. Le système de jalonnement dynamique est une mesure simple qui a des répercussions extrêmement positives pour la qualité de vie des viassois et des nombreux visiteurs qui se promènent. La signalisation indique en temps réel aux automobilistes l'état d'occupation des différents parcs de stationnement, ainsi que leur caractère gratuit ou payant. En cas de saturation d'un équipement, l'automobiliste peut alors organiser son déplacement de façon à stationner là où il y a encore des places disponibles. La réduction du temps de recherche d'une place de stationnement qui en découle diminue le nombre de véhicules en circulation, avec des effets positifs sur la congestion, les nuisances sonores et la pollution. Par ailleurs sera créée une signalisation d'intérêt local permettant aux résidents et aux visiteurs de se repérer correctement et de se déplacer facilement, par des dispositifs de pré-enseignes, de plans interactifs, d'enseignes et d'informations diverses, sur panneaux électroniques.</p> <p>Le plan de jalonnement permettra de compléter et d'améliorer le dispositif existant, à partir d'une liste des services, sites et activités nécessitant l'utilisation du jalonnement directionnel avec des panneaux de direction et du micro-fléchage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ensemble des équipements - monuments historiques et patrimoine architectural - sentiers de découverte - commerçants, artisans et sociétés de service - structures d'hébergement (campings et hôtelleries de plein air, gîtes ruraux, maisons d'hôtes...) - repérage de la Côte Ouest et son dédale de voies en impasse, - caves - activités de loisir (plage, eurorparkō .) |  |

| | |
|---|--|
| <p>Maître d'ouvrage : Ville de VIAS</p> <p>Coût estimatif : 50 000 " HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2020 Diagnostic, choix d'un prestataire 2021-2026 Mise en %uvre de la nouvelle signalétique</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Techniques : Financiers : Département de l'Hérault, Région Occitanie, État</p> | |
| EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION | |
| <p>Respect du planning</p> | |

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération Hérault É Méditerranée :

Le contrat Bourg-Centre de la commune de Vias répond parfaitement aux 5 enjeux majeurs du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) déclinés dans le Contrat territorial Région Occitanie / CAHM approuvé par le conseil communautaire le 3 décembre 2018 que sont :

- L'organisation d'un tourisme de destination comme moteur du développement du territoire.
- L'accessibilité et les mobilités comme conditions indispensables à l'attractivité.
- Développer le potentiel et la compétitivité du territoire avec une redynamisation des cours de villes et villages et le développement d'un réseau de parcs et de services ultra-connectés.
- L'accueil d'une population croissante en adaptant et en préservant le cadre de vie.
- L'accompagnement, l'anticipation aux transitions environnementales, énergétiques et numériques.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Vias et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Vias et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la période 2018 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Dans le cadre de ses compétences et de la mise en œuvre de son projet de territoire, La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sera amenée à apporter son soutien à la commune de Vias dans les domaines suivants :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace,
- Équilibre social de l'habitat,
- Politique de la ville,
- Accueil des gens du voyage,
- Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Gestion de l'eau.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée apportera son soutien en matière d'ingénierie et de conseil à la Commune de Vias pour la collaboration et le suivi de ce contrat Bourg-Centre.

Enfin, pour les projets structurants ayant un intérêt territorial marqué et pour lesquels la Région sera en mesure d'apporter une aide, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pourra, le cas échéant, apporter son soutien via un fonds de concours sous réserve de l'éligibilité dudit projet aux critères d'attribution du règlement d'intervention en vigueur.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens).

Article 10 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Commune Bourg-Centre de Vias,
- La CA Hérault Méditerranée,
- La Région,
- L'Établissement Public Foncier d'Occitanie

Il associera également l'ensemble des partenaires susceptibles de participer au projet et en particulier : le CAUE de l'Hérault, les services du Conseil Départemental de l'Hérault, les services de l'État (DDT, UDAP, etc.), le Syndicat Hérault Énergies, le SDIS, etc.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 11 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à _____, le _____

**Conseil Régional Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée**

Commune de Vias

**Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée**

Mme Carole DELGA
Présidente

M. Jordan DARTIER
Maire

M. Gilles D'ETTORE
Président

**Etablissement Public Foncier
d'Occitanie**

Mme Sophie LAFENÊTRE
Directrice Générale

